Réf. Farde e-Assemblées : 2549461

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023

Objet : Sprl "La Hennuyere des Spectacles".- Convention de partenariat 2023 (Cirque Bouglione).- Aide logistique.

Le Conseil communal,

Considérant que le Cirque Alexandre Bouglione est l'un des évènements en 2023 les plus importants à Bruxelles,

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'un tel évènement engendre,

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles, la Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin d'établir un véritable partenariat, construit sur plusieurs axes, afin que le Cirque Alexandre Bouglione reste l'un des évènements phares de l'année 2023 organisé sur le territoire de la Ville.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville et la sprl "La Hennuyere des Spectacles" pour l'événement "Le Cirque Bouglione" est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)